

-K.D-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENERI

Ruhengeri, le 18 décembre 1957.-

Nº 3788/MOI.6/01

OBJET:

Conseil indigènes d'entreprise.

Monsieur LENS, Gérant des Plantations

CHAUVEAUX

à

BUSOGO



Monsieur,

Me référant à mes lettres n° 2849/MOI du 23 septembre 1957 et n° 3112/MOI du 15 octobre 1957, relatives à la constitution d'un conseil d'entreprise, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien me confirmer les raisons pour lesquelles ce conseil n'a pas été constitué sur les plantations de Busogo et de Rukore.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.-

Pour l'Administrateur de Territoire empêché,
L'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL ASSISTANT PRINCIPAL

JOOSTEN.A.